



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2021

**Présents :** Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h42

Secrétaire : Maël DIONG

### FINANCES

#### DL.21.009 - Approbation du compte administratif du budget Ville - 2020

**Christian DUMAS expose :**

Présentation du compte administratif 2020 :

• **Le total de la section de fonctionnement est de :**

- 10 276 861,86 € en dépenses nettes,
- 12 158 720,86 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 030 597,77 €
Charges de personnel	7 140 332,58 €
Atténuation de produits (2)	152 611,58 €
Opérations d'ordre (3)	251 239,26 €
Autres charges de gestion (4)	593 266,63 €
Charges financières	81 335,68 €
Charges exceptionnelles	27 478,36 €
<b>Total</b>	<b>10 276 861,86 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	80 366,01 €
Produits des services	1 210 152,96 €
Impôts et taxes	10 054 604,62 €
Dotations et participations	648 431,19 €
Autres produits de gestion courante (6)	61 122,31 €
Produits exceptionnels (7)	82 871,43 €
Opérations d'ordre (8)	21 172,34 €
<b>Total</b>	<b>12 158 720,86 €</b>

- (1) Entretien des bâtiments, du matériel
- (2) Fonds de péréquation
- (3) Amortissements
- (4) Subventions

- (5) Remboursements IJ
- (6) Loyers
- (7) Remboursements sinistres,
- (8) Travaux en régie

- **Le total de la section d'investissement est de :**

- 3 023 957,47 € en dépenses nettes,
- 2 390 029,05 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	41 909,05 €
Immobilisations incorporelles (2)	40 501,18 €
Dotations (6)	51 345,79 €
Subventions d'équipement versées	403 164,00 €
Immobilisations corporelles (3)	430 374,13 €
Travaux en cours	1 766 317,36 €
Autres immobilisations financières	3 500,00 €
Emprunts et dettes	286 845,96 €
<b>Total</b>	<b>3 023 957,47 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (4)	271 975,97 €
Dotations et fonds Divers (5)	295 448,72 €
Subventions reçues	163 030,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 659 574,36 €
Autres immobilisations financières	271 975,97 €
<b>Total</b>	<b>2 390 029,05 €</b>

- (1) Travaux en régie, opérations patrimoniales  
(2) Frais d'études, logiciels  
(3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements

- (4) amortissements, cessions  
(5) FCTVA, taxe d'aménagement  
(6) Dégrèvement de taxe d'aménagement

Quelques ratios :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général (% du budget de fonctionnement)	28,98%	23,05%	22,67%	21,41%	18,30%	20,58%	22,51%	19,76%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	57,78%	57,26%	60,20%	66,65%	63,02%	67,00%	67,51%	69,48%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	5,55%	5,19%	5,51%	5,65%	5,00%	5,86%	5,80%	5,77%
Charges financières (% budget de fonctionnement)	2,19%	1,89%	1,76%	1,79%	1,49%	0,94%	0,89%	0,79%

## 1°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

### A - Dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2010 et 2020 (en K€) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général (011)	2 532	2 716	2 753	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140	2 072	2 300	2 031
Charges de personnel (012)	5 666	5 849	6 217	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371	6 748	6 897	7 140
Autres charges de gestion courante (65)	602	1 473	1 039	640	648	668	614	585	590	592	593
Atténuations de produits (014)	0	87	77	23	66	144	166	177	204	88	153
Charges financières (66)	262	325	286	252	236	213	193	175	95	91	81
Charges exceptionnelles (67)	4	12	99	52	94	48	40	1 011	37	40	27
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>9 065</b>	<b>10 462</b>	<b>10 471</b>	<b>10 967</b>	<b>11 064</b>	<b>11 120</b>	<b>10 516</b>	<b>11 458</b>	<b>9 746</b>	<b>10 009</b>	<b>10 026</b>
Opérations d'ordre	800	1 311	475	559	1 412	1 004	276	239	326	208	251
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 865</b>	<b>11 774</b>	<b>10 945</b>	<b>11 527</b>	<b>12 476</b>	<b>12 124</b>	<b>10 793</b>	<b>11 697</b>	<b>10 072</b>	<b>10 216</b>	<b>10 277</b>

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 276 861,86 €.

Ces dépenses enregistrent une hausse de 0,59 % par rapport à 2019.



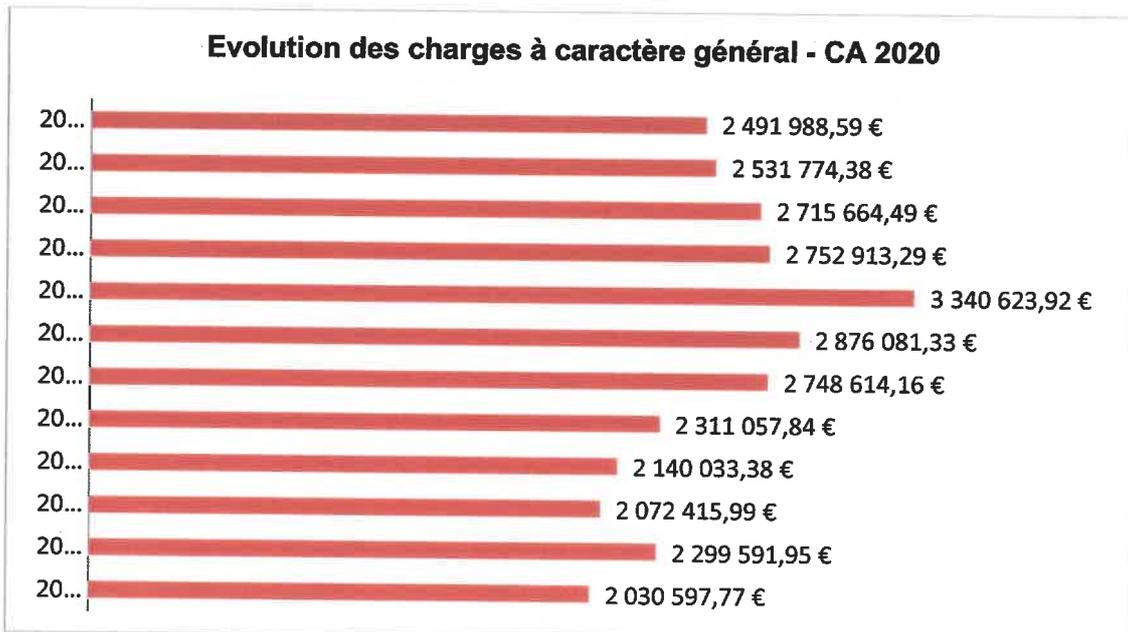
**Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 030 597,77 €**

Elles représentent 19,76 % du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc...

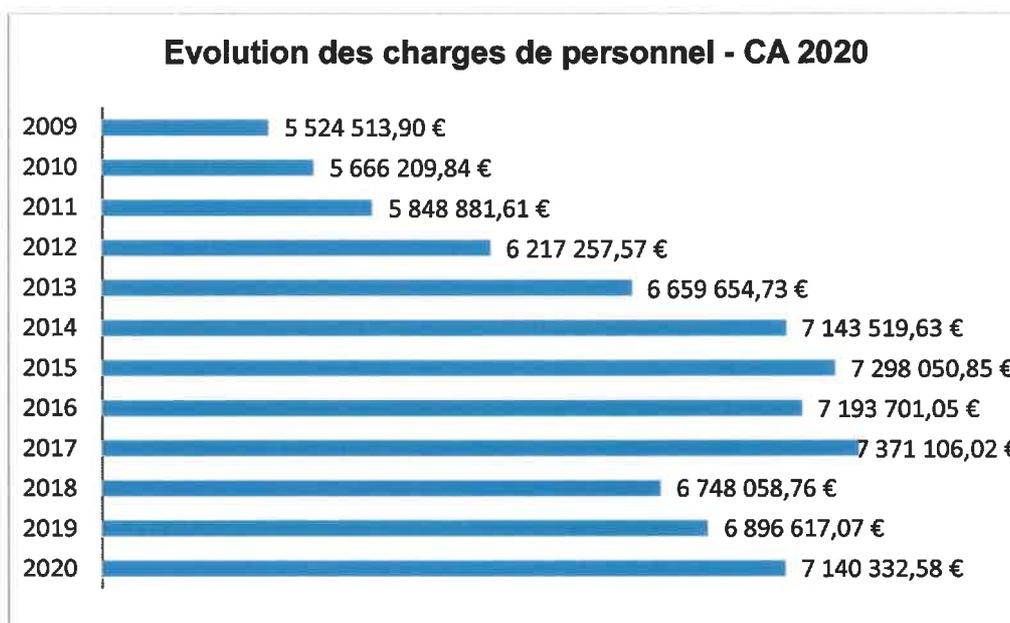
Ce chapitre est en baisse de 11,70 % par rapport à 2019. Cette baisse est majoritairement due à la période de l'inactivité des services durant le confinement (restauration scolaire, saison culturelle, ALSH, écoles...).

On notera notamment une baisse :

- des prestations de service (- 37,53%) et de l'alimentation (-21,85 %)
- de la consommation d'eau (- 23,79%), d'électricité/gaz (-6,73 %) et du carburant (-23,79 %),
- des transports collectifs (-85,93 %),
- des réceptions (- 73,53 %) et des fêtes et cérémonies (- 63,25 %),



## Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 140 332,58 €



Il s'agit du premier poste de dépense. Les frais de personnel représentent 69,48 % des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel sont en augmentation du fait de plusieurs éléments structurels (hausse des cotisations, avancement de grade, d'échelons, participation à la protection sociale) mais également, pour 2020, de la création d'un nouveau service, le centre de santé. La maîtrise des remplacements temporaires et permanents reste une priorité pour la collectivité et a été poursuivie en 2020.

Cette augmentation est à minorer des remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de services et de la mutualisation (espaces verts, gestion clientèle de l'eau, secrétariat des services techniques, informatique) (388 416,99 €), des contrats aidés (7 193,00 €) et des indemnités journalières (79 033,08 €).

## Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 593 266,63 €

Ces charges représentent 5,77 % des dépenses de fonctionnement et sont en augmentation de 0,14 %. Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67).

## Chapitre 66 – Charges financières : 81 335,68 €

Ces charges représentent 0,79 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 11,04 %. Ce montant s'explique par la diminution de la dette à la charge de la commune.

## Evolution des charges financières - CA 2020



### Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 27 478,36 €

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations (dont les transports), les bourses et prix et les remboursements de stage BAFA.

### Chapitre 014 – Atténuations de produits : 152 611,58 €

Le chapitre « atténuations de produits » concerne :

- la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 78 121,00 €.
- la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux pour 52 247,98 €.
- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 3 426,00 €.
- le reversement à la Chapelle Saint Mesmin de la part du PACT 2019 lui revenant soit 18 816,60 €.

### Les opérations d'ordre : 207 852,67 €

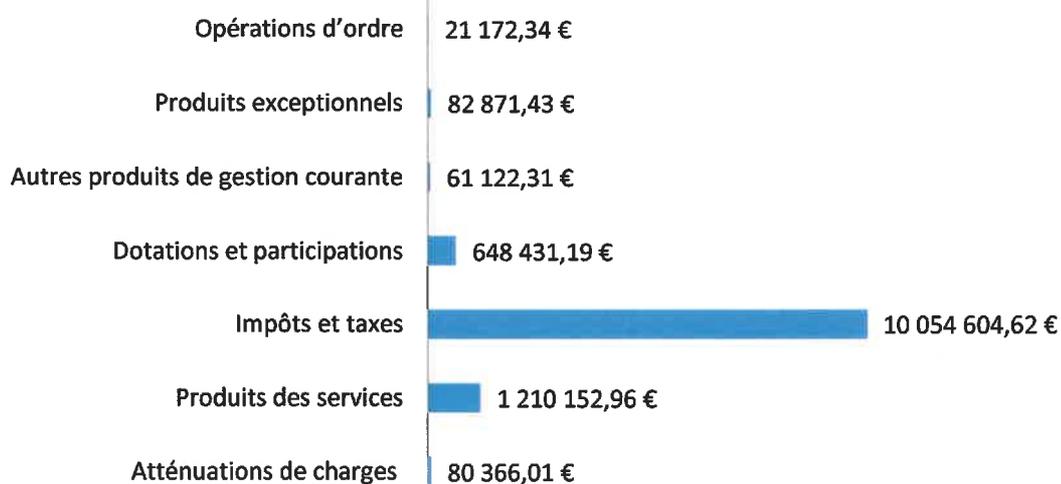
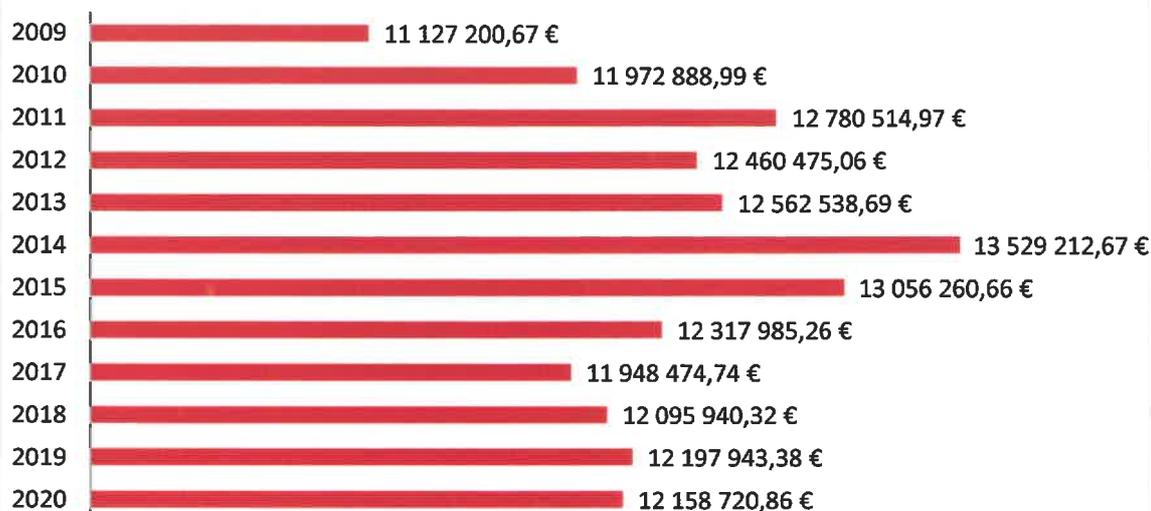
Elles se décomposent comme suit :

675 : valeurs comptables des immobilisations cédées.....	0,00 €
676 : Différence sur réalisations transférées en investissement	47 880,00 €
681 : dotations aux amortissements.....	203 359,26 €

### **B - Recettes de fonctionnement :**

En 2020 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 158 720,86 €. Les recettes sont en baisse de 0,32 % par rapport à 2019. Cette faible baisse s'explique par une forte baisse des prestations familles, mais de nouvelles recettes (centre de santé) et de nombreux remboursements d'assurance ont permis cette compensation.

### Evolution des recettes de fonctionnement - CA 2020



#### Chapitre 70 – Produits des services: 1 210 152,96 €

Les produits des services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, baissent de 7,43 %. Ces produits représentent 9,95 % des recettes de fonctionnement. On notera que cette baisse est notamment due aux prestations familles (- 31,30 %) et qu'elle est atténuée par les nouvelles recettes du centre de santé.

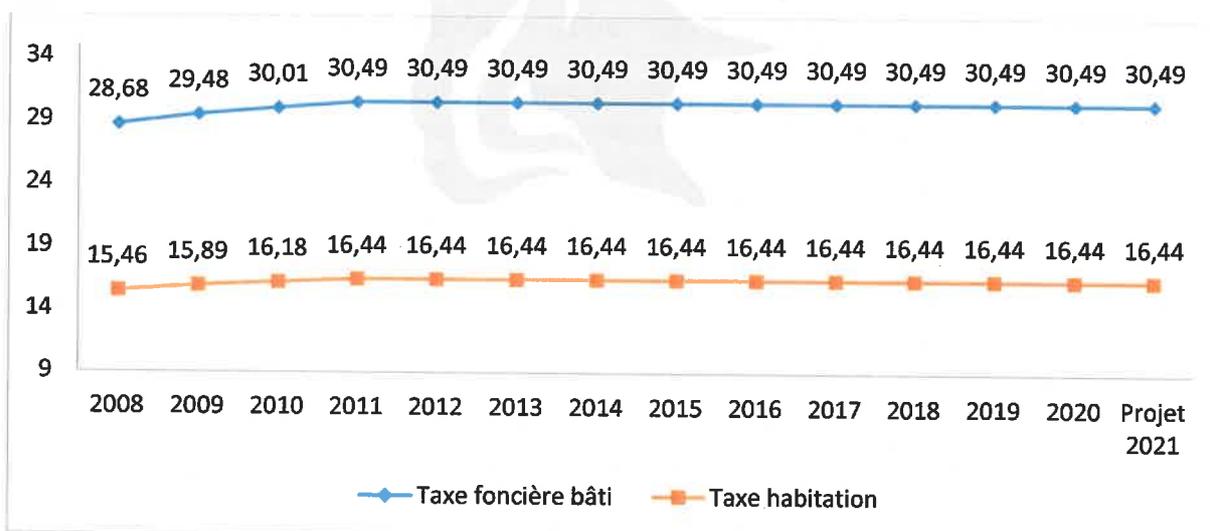
### Evolution des produits des services - CA 2020



### Chapitre 73 – Impôts et taxes: 10 054 604,62 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 54,40 % aux recettes de fonctionnement.

#### Taux votés par la commune



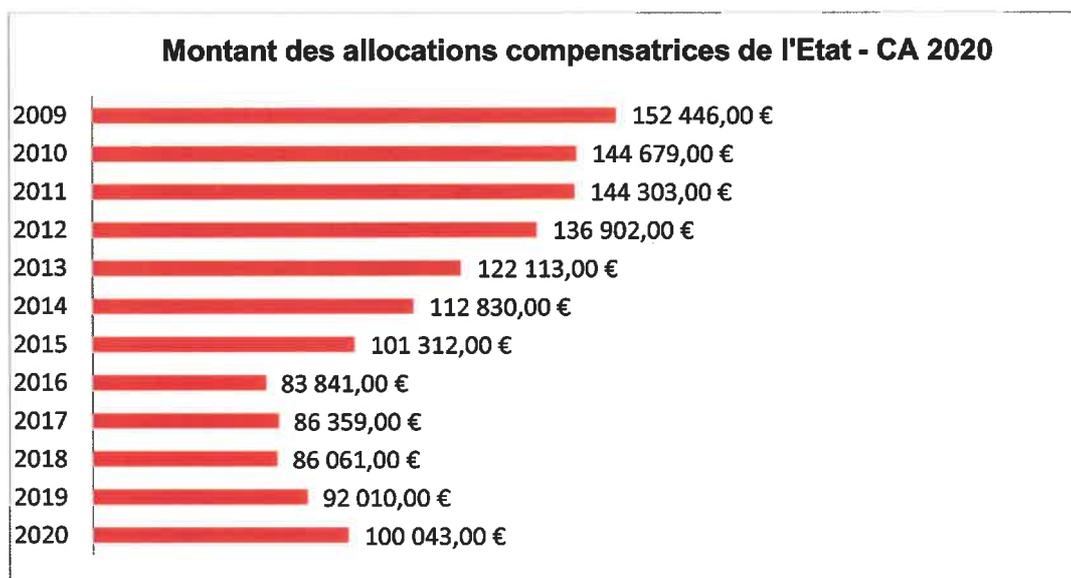
Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

### Evolution des contributions directes TH-TFB-TFNB - CA 2020



### Chapitre 74 – Dotations et participations : 648 431,19 €

En baisse de 6,73 %, elles contribuent à hauteur de 5,33 % aux recettes de fonctionnement. À noter que les allocations compensatrices de l'État sont stables (tableau ci-dessous). De même il est très important de noter la suppression de la dotation globale de fonctionnement pour Ingré en 2020.



### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 61 122,31 €

Les autres produits de gestion courante sont de 61 122,31 €. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune.

### Chapitre 013 – Atténuation de charges : 80 366,01 €

Il s'agit des remboursements de l'assurance sur rémunération des agents en arrêt maladie. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

## Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 82 871,43 €

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- de parcelles à Lidl pour 1 440 €
- de parcelles à des particuliers pour 2 440 €
- de parcelles à MDB promotion (Rue du Château d'eau) pour 44 000 €

Le reste provient de divers remboursement de sinistres.

## Opérations d'ordre: 21 172,34 €

Elles se décomposent principalement comme suit :

Compte 722 - Travaux en régie : 20 847,34 €

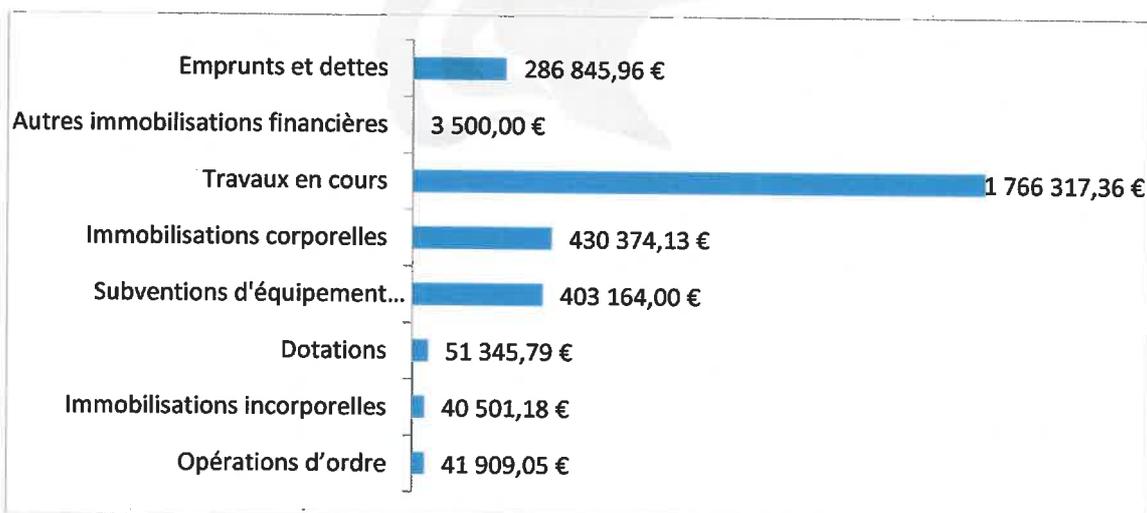
Compte 777 - Quote part subv. d'invest. : 325,00 €

## 2° / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

### A - Dépenses d'investissement :

En 2020, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 023 957,47 €.



## Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 40 501,18 €

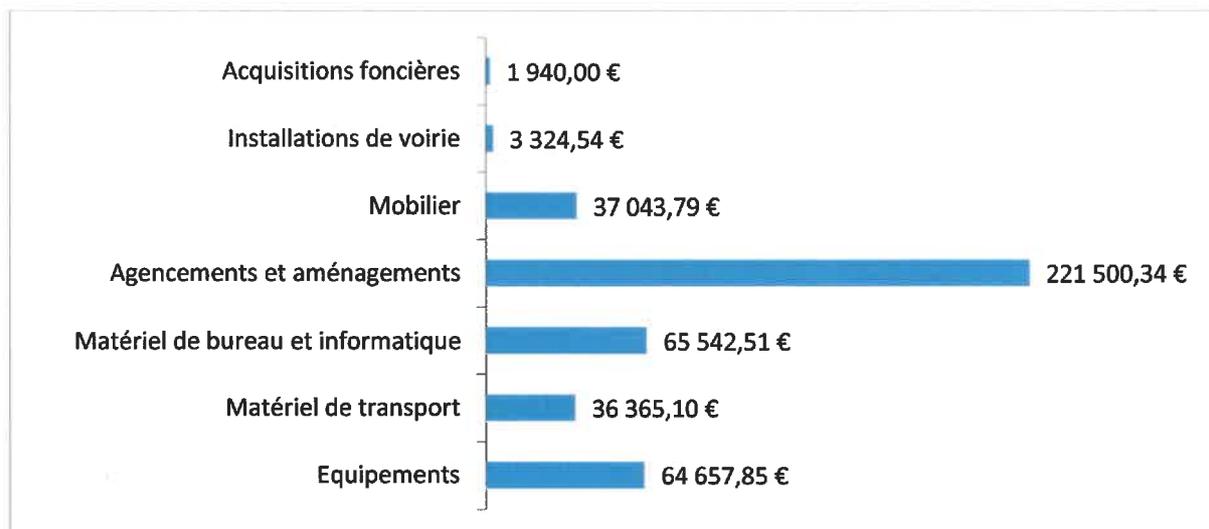
Il s'agit principalement pour 2020 des frais études pour l'extension du tennis couvert et courts de padel et l'extension de l'école municipale de musique et des divers logiciels (cimetières, modules Ciril...). (voir liste sur synthèse budgétaire Excel – CA -budget ville)

## Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 403 164,00 €

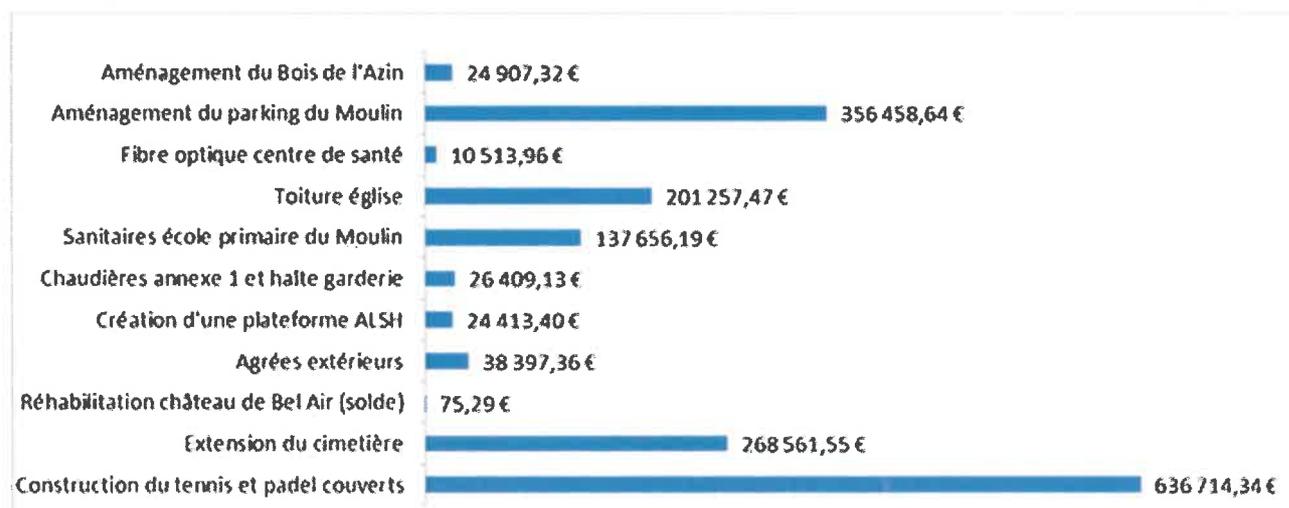
Il s'agit de l'attribution de compensation pour l'investissement versée à la Métropole d'Orléans pour 403 164 €.

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 430 374,13 €

Les travaux d'aménagements en 2020 sont principalement de la mise en place de la vidéoprotection, d'aménagements au restaurant scolaire, de la mise en place de la climatisation réversible, d'aménagement à la halte-garderie, du remplacement du système d'eau froide des sanitaires, de la mise en place d'une cloison acoustique au restaurant V. Hugo, à la salle Guy Poulin et du changement d'une armoire ventilée au gymnase Jean Zay.



## Chapitre 23 – Travaux en cours : 1 766 317,36 €



## Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 3 500,00 €

Il s'agit d'un cautionnement complémentaire pour le local du centre de santé.

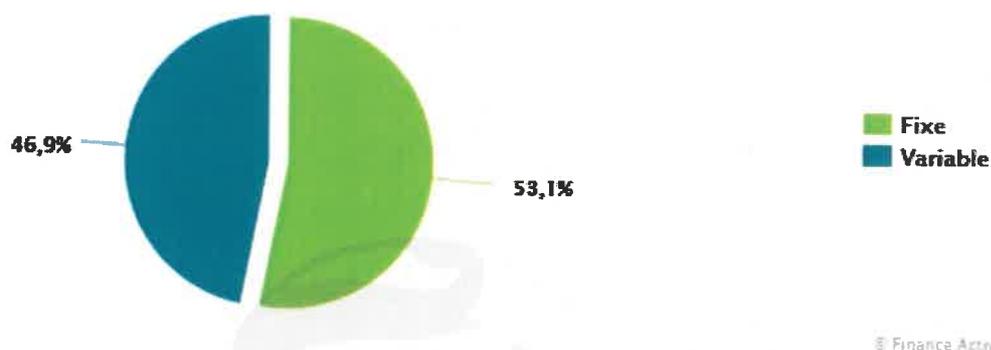
## Chapitre 10 – Dotations : 51 345,79 €

Il s'agit de dégrèvements accordés de la taxe d'aménagement.

## Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 286 845,96 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 286 845,96 €. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire le volume de la dette, les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.

Dette par type de risque (taux)



Evolution et projection de la dette au 31/12



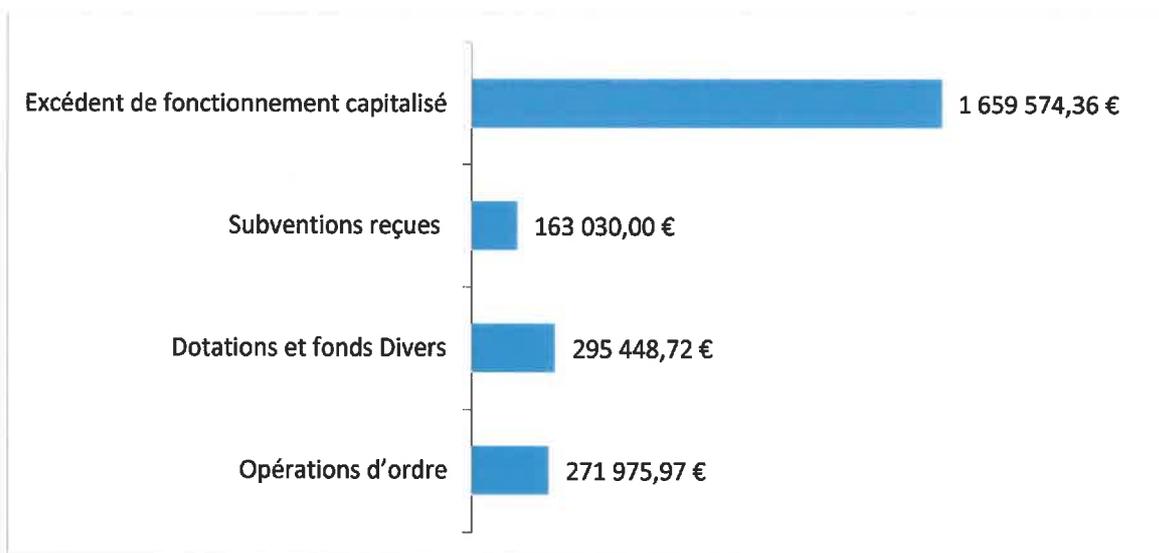
## Les opérations d'ordre : 21 172,34 €

Elles se décomposent en :

• Valeur de travaux réalisés en régie.....	21 172,34 €
• Moins-value sur cessions d'éléments d'actif .....	0,00 €
• Reprise subventions d'investissement.....	325,00 €
• Opérations patrimoniales.....	0,00 €

## **B - Recettes d'investissement :**

En 2020, les recettes d'investissement se montent à 2 390 029,05 €.



### **Chapitre 10 – Dotations : 295 448,72 €**

Ce chapitre se compose du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA, d'un montant de 170 282,00 €, correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant, donc en 2018.

La taxe d'aménagement s'élève à 125 166,72 €.

### **Chapitre 13 – Subventions reçues : 163 030,00 €**

Les subventions d'investissement sont en augmentation. Cependant étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2020 ont été les suivants :

Fonds d'investissement pour la vidéoprotection.....	3 389,70 € (Etat)
Fonds d'investissement agrandissement sanitaires du Moulin.....	8 808,90 € (Etat)
Réfection du toit de l'église.....	55 482,90 € (Fondation patrimoine)
DETR Extension du cimetière.....	32 807,00 € (Etat)
Réfection du toit de l'église .....	77 850,00 € (Département)

## Les opérations d'ordre : 271 975,97 €

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements.....	203 359,26 €
- Plus-value sur cession d'actif.....	47 880,00 €
- Sorties d'actif (terrains).....	0,00 €
- Opérations patrimoniales .....	0,00 €

- **Les résultats du compte administratif 2020 se présentent ainsi :**

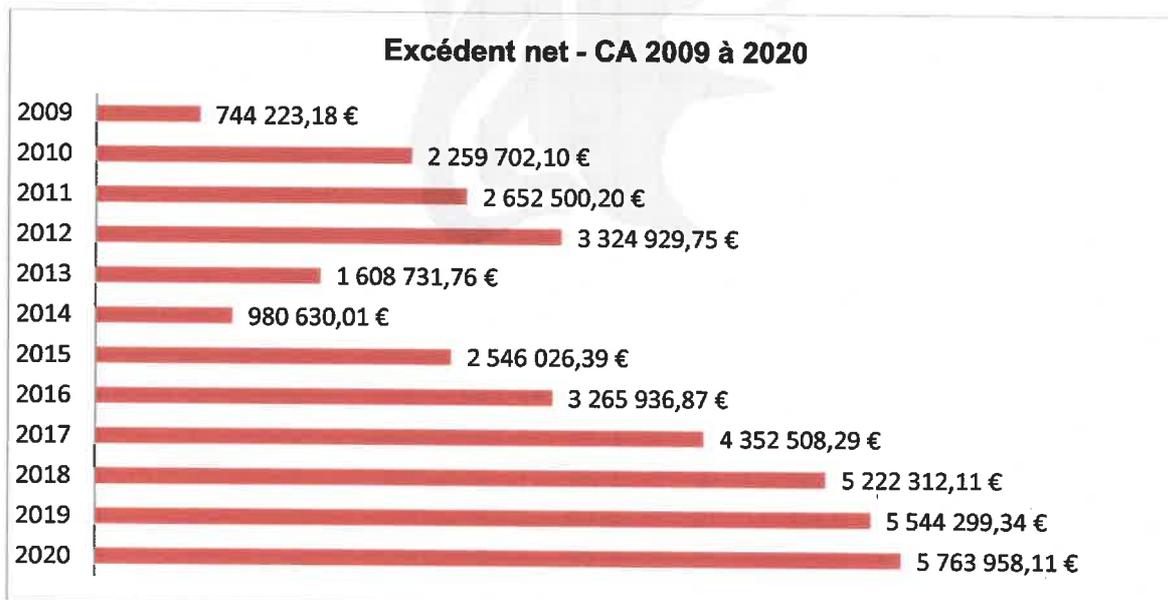
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2020 présente un excédent de 1 881 859,00 €. Après report du résultat 2019 (5 544 299,34 €), le résultat de clôture est de 7 426 158,34 €.

- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire de 633 928,42 €. Le report du déficit 2019 étant de 808 925,19 €, le résultat de clôture est un déficit de 1 442 853,61 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser, (recettes – dépenses) de 219 346,62 €; le déficit de cette section est de 1 662 200,23 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2020 présente un excédent net de 5 763 958,11 €.



Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 mars 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture Exercice N-1 (a)		5 544 299,34 €	808 925,19 €		808 925,19 €	5 544 299,34 €
Opérations de l'exercice	10 276 861,86 €	12 158 720,86 €	3 023 957,47 €	2 390 029,05 €	13 300 819,33 €	14 548 749,91 €
(Résultat de l'exercice) (b)	1 881 859,00 €		-633 928,42 €		1 247 930,58 €	
Totaux	10 276 861,86 €	17 703 020,20 €	3 832 882,66 €	2 390 029,05 €	14 109 744,52 €	20 093 049,25 €
Résultats de clôture Exercice en cours (a+b)		7 426 158,34 €		- 1 442 853,61 €		5 983 304,73 €
Restes à réaliser			466 532,62 €	247 186,00 €	466 532,62 €	247 186,00 €
Résultats RAR (c)				- 219 346,62 €	-219 346,62 €	
Totaux cumulés	10 276 861,86 €	17 703 020,20 €	4 299 415,28 €	1 194 361,44 €	14 576 277,14 €	20 340 235,25 €
<b>Résultats définitifs (a+b+c)</b>	<b>7 426 158,34 €</b>		<b>-1 662 200,23 €</b>		<b>5 763 958,11 €</b>	
E = excédent D = Déficit						

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **02 AVR. 2021**

Notification le : **02 AVR. 2021**

**02 AVR. 2021**



Le Maire

Christian DUMAS





**Acte à classer**

DL-21-009

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-02T08-27-42.00 ( MI229306785 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210330-DL-21-009-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif du budget Ville  
- 2020

Date de décision : 30/03/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :  
7.1.2.4. Compte administratif - Délibéré avec compte.

Acte : [DL.21.009 -FIN- Approbation du  
compte administratif du budget ville -  
2020.PDF](#)      Multicanal : Non

Pièces jointes :

[CA 2020.PDF](#)

Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/21 à 08:27

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 02/04/21 à 08:27

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 08:31